

Communiqué de Presse

Cherbourg, le 29/12/2020

Brexit : Le Traité de la Baie de Granville abrogé en catimini, le Comité Régional des pêches de Normandie répond aux interrogations et soulève d'autres questionnements en direction de l'Etat français sur le post-Brexit.

Signé le 4 Juillet 2000, le traité de la baie de Granville est un accord de cohabitation entre pêcheurs français et pêcheurs jersiais. Cela fait 20 ans que ce Traité régle la cohabitation de ces zones de pêches, partagées depuis toujours. Les accords du Brexit ont amené à la suppression de ce traité historique et les enjeux pour la pêche normande sont importants. Il appartient désormais au Gouvernement de Jersey d'accorder des licences pour autoriser la pêche dans ses eaux. Marc Lefèvre et Ian Gorst se sont entretenus pour évoquer l'avenir de la pêche normande dans les eaux des îles anglo-normandes. Retour sur les points évoqués lors de cet entretien et sur le positionnement du Comité Régional des pêches de Normandie à ce sujet...

Les accords de pêche suite au Brexit ont eu un effet retentissant et l'opinion globale se voulait largement positive par rapport aux conséquences d'un éventuel « no-deal ».

Le Comité Régional des pêches de Normandie se félicite d'avoir pris le temps de la réflexion avant de crier victoire sur ces accords.

Le Traité de la Baie de Granville régissant la pêche dans les eaux anglo-normandes a été abrogé sans préavis. Il était un outil de concertation locale remarquable et inédit. Manifestement, le Brexit a été une opportunité de mettre fin à ce que certains qualifiaient « d'anomalie juridique ». Dorénavant, c'est le gouvernement de Jersey qui accorde ou non les licences autorisant la pêche dans ses eaux.

A la suite de cette annonce, Marc Lefèvre, Président du Conseil départemental de la Manche s'est entretenu avec Ian Gorst, Ministre des affaires étrangères, afin de s'assurer de la préservation des droits des pêcheurs normands dans les eaux des îles anglo-normandes.

Nous retenons plusieurs points suite à cet échange :

- Le CRPMEM de Normandie prend acte que l'Etat de Jersey ne souhaitait pas la disparition du Traité de la Baie de Granville.
- Jersey attribuera les licences à tous les bateaux justifiant de 10 jours d'activité par an depuis 2017. Cette attribution s'organisera sur la base de ce qui se faisait via le Traité de la Baie de Granville, permettant un accès aux riverains et une bonne gestion de la ressource.
- Enfin, le CRPMEM de Normandie note que Jersey souhaite s'inscrire dans une relation apaisée de proximité et nous appelons à ce qu'il n'y ait pas d'initiatives isolées intempestives sur notre littoral.

Nous remercions le Département de la Manche et son Président, Marc Lefèvre, dans leur implication et notre demande relayée par eux quant à ce qu'il n'y ait pas de période de carence entre la fin du Traité de la Baie de Granville le 31 décembre 2020 et le nouveau système de licences qui arriverait vers avril 2021.

Cependant, il court une rumeur dans les administrations françaises selon laquelle les Britanniques contrôleront et sanctionneront tous les navires CEE, dont les Français, qui seraient dans leurs eaux tant qu'ils n'ont pas été identifiés, listés et transmis par l'Union Européenne.

Ces démarches prendront plusieurs semaines voire plusieurs mois. Les hauturiers et côtiers seraient alors bloqués pendant une durée indéterminée. A priori, il faudrait attendre le 31 au début d'après-midi pour avoir des informations, ce qui est excessivement tard pour tous les navires français qui mouillent des engins de pêche ou sont en action de pêche en eaux anglaises. Il nous apparaît inconcevable que des navires restent immobilisés sur de longues périodes, quelles que soient les subventions annoncées. Cela relancerait aussi inutilement les tensions.

Le CRPMEM de Normandie s'étonne du silence assourdissant de l'Etat en son administration centrale et de l'absence de consignes officielles.

Nous demandons fermement à l'Etat français sur le très court terme, de donner des consignes claires aux armements ; sur le moyen terme de s'impliquer afin qu'il obtienne délégation de l'Union Européenne pour gérer de façon dynamique et respectueuse des poids économiques réels, la nouvelle relation avec Jersey.

De même, le CRPMEM de Normandie a pris directement contact avec Guernesey qui apparaît être dans des dispositions de poursuite d'activité pendant la période de mise en œuvre de la nouvelle réglementation.

Tout cela ne sera confirmé que le 31 en début d'après-midi et nous en sommes les premiers désolés.

Contact :

Hugo Lehuby, **Chargé de Communication** au Comité Régional des Pêches et des élevages marins de Normandie.

hugo.lehuby@comite-peches-normandie.fr

Marc Delahaye, **Directeur** du Comité Régional des Pêches de Normandie :

06.49.57.60.66

marc.delahaye@comite-peches-normandie.fr

Dimitri Rogoff, **Président** du Comité Régional des Pêches de Normandie :

06.28.70.01.34

Dimitri.rogoff@comite-peches-normandie.fr

Romain Davodet, **Marin pêcheur et armateur** :

06.73.62.17.67

romain.capnord@gmail.com

Eric Leguelinel, **Vice-Président Baie de Granville** du Comité Régional des Pêches de Normandie :

02.33.50.64.04

corinne.lapie@sfr.fr